



# *Commune de Nordausques*



*Région Hauts de France Département du Pas-de-Calais  
Canton de Saint-Omer*

## ARRETE du Maire

Le Maire de Nordausques,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'organisation de la Journée Solidarité Handicap par la Commune,  
Considérant la nécessité de prendre des mesures pour faciliter le bon déroulement de  
Cet événement,

### ARRETONS

**Article 1** : Du jeudi 24 avril 2025 à 18 h au dimanche 27 avril 2025 à 24 h, il sera interdit de  
Stationner sur le parking de la mairie.

**Article 2** : Cette interdiction ne s'applique pas aux services de secours et de sécurité.

**Article 3** : Des panneaux de signalisation et de pré-signalisation seront placés par les organisateurs  
conformément à l'instruction interministérielle du 15/07/1974 relative à la signalisation temporaire des  
routes.

**Article 4** : La Gendarmerie, les organisateurs de la manifestation sont chargés, chacun en ce qui les  
concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nordausques, le 24 avril 2025.

**Le Maire de Nordausques,  
Gilles DEBOVE.**

